



Communiqué de presse

Le 24 juillet 2013

INCENDIE ET EFFONDREMENT D'USINES TEXTILES AU BANGLADESH : ONG ET SYNDICATS RÉCLAMENT L'INDEMNISATION DES VICTIMES, PAS LA CHARITÉ !

Huit mois exactement après l'incendie de l'usine Tazreen et trois mois après l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, Peuples Solidaires et le Collectif Ethique sur l'étiquette exhortent les entreprises qui se fournissaient auprès de ces usines à participer aux réunions organisées par les syndicats et ONG bangladais et internationaux à Dhaka les 11 et 12 août prochains, pour discuter des indemnisations à verser aux survivants et aux familles des victimes.

L'ensemble des marques et distributeurs identifiés comme s'étant fournis auprès de l'une de ces usines ont été convoqués à ces réunions. Parmi elles, les français Auchan et Camaïeu, qui ont admis une sous-traitance informelle d'une partie de leur production au Rana Plaza, mais également Teddy Smith, impliquée dans l'incendie de Tazreen. Carrefour, dont des étiquettes ont été retrouvées dans les décombres du Rana Plaza, mais qui nie toute implication dans le drame, a également été conviée. D'autres enseignes comme Benetton, Mango, Walmart, Disney ou Primark sont également concernées.

Ces réunions devront permettre aux entreprises et organisations de la société civile de se mettre d'accord sur le montant des indemnisations et sur les modes de versement. Le processus sera basé sur le modèle établi suite aux précédentes tragédies dans le secteur de l'habillement bangladais, qui tient compte à la fois des décès et blessures infligés, mais aussi des pertes de revenus pour les familles sur le long terme.

Concernant le Rana Plaza, à ce jour, seule Primark s'est publiquement engagée à indemniser les victimes en respectant le modèle d'indemnisation proposé par les syndicats et ONG. Camaïeu a annoncé qu'elle indemniserait les victimes à hauteur de sa production. D'autres marques et distributeurs ont annoncé qu'elles verseraient des dons ou financeraient des programmes humanitaires, mais refusent de participer à tout fonds d'indemnisation. Nos organisations considèrent que ces mesures sont tout à fait insuffisantes et rappellent que l'indemnisation financière des victimes doit refléter leur responsabilité de donneurs d'ordre dans un tel drame.

Des centaines d'ouvriers et ouvrières et leurs familles sont aujourd'hui dans l'incapacité de payer leurs frais médicaux, leurs loyers ou même de se nourrir convenablement.

« Nous exhortons toutes les entreprises qui se fournissaient auprès de ces usines à participer à ces réunions » déclare Vanessa Gautier de Peuples Solidaires pour le Collectif Ethique sur l'étiquette. *« Il n'est pas question de charité dans le cas présent. Les victimes ont fait les frais de la négligence criminelle des marques donneuses d'ordres, des usines locales et du gouvernement. Ces familles ont besoin d'être justement indemnisées pour se reconstruire ».*

Contacts presse:

Fanny Gallois: 01 48 58 21 85 - 06 19 89 53 07 / f.gallois@peuples-solidaires.org

Nayla Ajaltouni : 01 42 03 82 25 / n.ajaltouni@ethique-sur-etiquette.org